

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 novembre 2024

REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES FAUTEUILS ROULANTS PAR L'ASSURANCE
MALADIE - (N° 626)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par
M. Peytavie

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« cartographier les acteurs »

les mots :

« recenser les personnes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.